

# LA TRIBUNE LYONNAISE

## JOURNAL INDEPENDANT

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

ABONNEMENTS : Rhône et départements limit... 5 fr. 1 an.  
France et Alsace ..... 6 ..... 10 .....  
Union postale ..... 7 ..... 12 .....

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.



A. LEFÉBURE, Directeur et Rédacteur en chef.

33, RUE THOMASSIN, 33

Adresser au Directeur les Communications ou Correspondances concernant

LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION

### ANNONCES :

La ligne. 0 fr. 50 | Réclames, ..... La ligne.  
Anglaises, 4<sup>e</sup> page. 2 ..... | Chronique, ..... 2 50

Les Annonces sont reçues : — A LYON, au Bureau du Journal  
33, rue Thomassin ; — A Paris, à l'Agence Ewig, 9, rue d'Amboise

## AMÉLIORATIONS

Au point de vue des questions alimentaires nous avons jusqu'ici obéi à deux ordres d'idées distincts, tout en ne poursuivant qu'un but d'intérêt général.

Nous désirons voir la Compagnie concessionnaire des abattoirs et marchés de la ville de Lyon dépossédée enfin de ses priviléges dont elle abuse. Que fai-elle pour donner satisfaction aux plus légitimes exigences du commerce avec lequel elle est en relations quotidiennes ? Rien, rien, rien. En quoi a-t-on tenu compte de nos observations sur l'état de l'abattoir de Perrache ? En quoi a-t-on tenu compte de nos observations sur le marché de Vaise, sur la halle des moutons et sur le pavage ? Elle est même restée sourde à une réclamation des plus urgentes où les convenances étaient engagées ; nous voulons parler des cabinets qui inèctent un coin du marché de Vaise et où tout se trouve blessé à la fois, l'odorat, la pudeur et la santé. Si vous ne pouvez accorder les réparations qui vous sont signalées et que vous nous deviez de par le cahier des charges, au moins ayez un peu de soin de la morale publique et de la salubrité. Est-ce trop exiger ?

Qui relise nos articles de six mois, renouvelés de distance en distance, sous toutes les formes et avec le concours même de la presse politique : nous avons beau réclamer ; on ne nous a pas entendus, on ne nous a rien accordé ! Ce n'est point à cette fameuse compagnie que s'adresse la parole évangélique : « Demandez et vous obtiendrez ». Il est vrai que nous n'avons pas besoin de frapper, tout est ouvert, les pavages et les greniers, les portes et les séparations.

Nous demandons que la ville en finisse avec cette Compagnie et lui fasse rendre gorge pour toutes les responsabilités qu'elle a encourues ; car nous renonçons, pour notre part, à lui faire jamais entendre raison.

Notre second objectif a été de chercher un modus vivendi avec l'administration chargée de l'inspection et du contrôle du service des subsistances. Ici, s'il y a encore quelques débats à formuler, nous nous en abstendrons la bonne volonté et l'esprit de conciliation arriveront à faire l'entente dont profiteront tout à la fois l'intérêt général des consommateurs et l'intérêt particulier des éleveurs, des marchands et des bouchers. Quelques ménagements de plus et quelques nouvelles facilités : nous serons d'accord.

Parmi les facilités nouvelles que nous désirons, il en est une qui ne manque point d'importance, surtout au point de vue des principes en cause, car en fait elle aura rarement l'occasion de se produire. Nous demandons — et nous revenons sur ce vœu — qu'en cas de saisie de l'administration et en cas de protestation de la partie du propriétaire, la décision soit remise à l'arbitrage de l'Ecole vétérinaire.

Les professeurs de cet établissement sont, par leur situation, leur science et leur indépendance, en dehors de toute suspicion : ils présentent en conséquence toutes les garanties de compétence et d'impartialité.

Je sais que M. l'Inspecteur principal nous offre les mêmes conditions et les mêmes certitudes. Nous l'avons vu reconnaître et réparer les torts de ses précurseurs ; mais il n'ignore point comment se comporte la nature de certains hommes en bien des circonstances, surtout quand ils se croient lé-ès dans leurs intérêts. S'il condamne ses employés, on l'approuve, on le porte aux nues ; s'il les approuve et les couvre de sa responsabilité, comme il le doit faire le plus souvent, on change de gamme et de ton : il donne raison aux siens, parce que ce sont les siens et que les loups ne se mangent pas entre eux. Que ne dit pas la méchanceté ou l'irritation du moment ?

Nous cherchons à sauver M. l'Inspecteur en chef de ces controverses et de ces reproches, qu'il ne mérite point, et nous lui tendons cordialement la main en lui disant : « Mettez-vous avec nous ; appuyez, recommandez, soutenez notre proposition. Grâce à vous, elle sera acceptée par l'autorité supérieure. Vous vous serez élevé au-dessus de ceux qui osent vous soupçonner de faiblesse pour vos subordonnés, et vous aurez grandi en prestige, en reconnaissance et en autorité. »

Voilà le résumé de nos deux labours auxquels nous avons voulu notre plume ; il s'agit d'étendre le cercle de nos investigations ; nous avons montré déjà ce qui se passe à Lyon, nous chercherons quelles sont les améliorations que nous attendons de notre municipalité républicaine et qui doivent honorer son administration, en même temps que contribuer à la gloire, à la grandeur, à la prospérité de Lyon.

A samedi prochain.

## LA LADRERIE DU PORC

Nous recevons d'un abonné la lettre suivante à laquelle nous nous empressons d'accorder l'hospitalité de nos colonnes. Elle intéresse directement la charcuterie, les marchands de porcs et les consommateurs.

« Monsieur le Rélecteur,

« L'industrie de la charcuterie n'a cessé d'être dans l'industrie de la charcuterie depuis la maladie des porcs vulgairement connue sous le nom de *lauderie*. Nous en avons déjà parlé. Elle constitue un danger pour la santé publique et elle devient pour les commerçants une cause permanente de difficultés non seulement entre eux, mais dans leurs rapports avec le service des subsistances. Malgré toute notre surveillance et toutes nos précautions, la ladrerie nous est une source de désagréments, de saisies mêmes et par suite de pertes réelles.

« Ne serait-il pas possible à M. le ministre de l'agriculture d'atténuer la gravité de ces inconvenients au moyen des deux mesures suivantes qui me paraissent faciles à réaliser ?

« On exigerait d'abord que tous les éleveurs fissent à la mairie de leur commune la déclaration de leurs porcs.

« MM. les vétérinaires cantonaux seraient ensuite chargés de faire deux fois, pendant l'élevage, la visite des porcs taillés et soumis à l'engraissement, la première à l'âge de quatre mois et la seconde à l'âge de dix mois.

Quant aux animaux reproducteurs, les vétérinaires et les truies, qui sont sujets à contracter cette maladie, ils seraient soumis tous les six mois à un nouveau *langueyage*.

« Comme l'élevage et l'engraissement des porcs se fait très rapidement, la ladrerie serait vite détruite et nous verrions prendre fin les difficultés et les dommages auxquels nous sommes chaque jour exposés.

« MM. les vétérinaires cantonaux seraient ensuite chargés de faire deux fois, pendant l'élevage, la visite des porcs taillés et soumis à l'engraissement, la première à l'âge de quatre mois et la seconde à l'âge de dix mois.

Quant aux animaux reproducteurs, les vétérinaires et les truies, qui sont sujets à contracter cette maladie, ils seraient soumis tous les six mois à un nouveau *langueyage*.

« Comme l'élevage et l'engraissement des porcs se fait très rapidement, la ladrerie serait vite détruite et nous verrions prendre fin les difficultés et les dommages auxquels nous sommes chaque jour exposés.

« Désirieux de contribuer pour ma part à tout ce qui peut améliorer la situation de la charcuterie, j'espère que vous voudrez bien insérer ma lettre afin que l'administration et les intéressés, après en avoir pris connaissance, veuillent bien unir leurs efforts aux nôtres pour que nous obtenions gain de cause.

« Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

« X. X. »

Notre correspondant, un des représentants les plus autorisés de la charcuterie lyonnaise, peut compter sur notre concours — et nous transmettons sa demande à M. Mahy, notre nouveau ministre de l'Agriculture.

M. Mahy ne peut manquer de se préoccuper de cette question qui intéresse l'élevage et la consommation autant que l'industrie de la charcuterie : ce qui lui est demandé est trop simple et trop facile pour qu'il ne se hâte pas de l'accorder.

« Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

« X. X. »

Notre correspondant, un des représentants les plus autorisés de la charcuterie lyonnaise, peut compter sur notre concours — et nous transmettons sa demande à M. Mahy, notre nouveau ministre de l'Agriculture.

M. Mahy ne peut manquer de se préoccuper de cette question qui intéresse l'élevage et la consommation autant que l'industrie de la charcuterie : ce qui lui est demandé est trop simple et trop facile pour qu'il ne se hâte pas de l'accorder.

« Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

« X. X. »

Notre correspondant, un des représentants les plus autorisés de la charcuterie lyonnaise, peut compter sur notre concours — et nous transmettons sa demande à M. Mahy, notre nouveau ministre de l'Agriculture.

M. Mahy ne peut manquer de se préoccuper de cette question qui intéresse l'élevage et la consommation autant que l'industrie de la charcuterie : ce qui lui est demandé est trop simple et trop facile pour qu'il ne se hâte pas de l'accorder.

« Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

« X. X. »

Notre correspondant, un des représentants les plus autorisés de la charcuterie lyonnaise, peut compter sur notre concours — et nous transmettons sa demande à M. Mahy, notre nouveau ministre de l'Agriculture.

M. Mahy ne peut manquer de se préoccuper de cette question qui intéresse l'élevage et la consommation autant que l'industrie de la charcuterie : ce qui lui est demandé est trop simple et trop facile pour qu'il ne se hâte pas de l'accorder.

« Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

« X. X. »

Notre correspondant, un des représentants les plus autorisés de la charcuterie lyonnaise, peut compter sur notre concours — et nous transmettons sa demande à M. Mahy, notre nouveau ministre de l'Agriculture.

M. Mahy ne peut manquer de se préoccuper de cette question qui intéresse l'élevage et la consommation autant que l'industrie de la charcuterie : ce qui lui est demandé est trop simple et trop facile pour qu'il ne se hâte pas de l'accorder.

« Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

« X. X. »

Notre correspondant, un des représentants les plus autorisés de la charcuterie lyonnaise, peut compter sur notre concours — et nous transmettons sa demande à M. Mahy, notre nouveau ministre de l'Agriculture.

M. Mahy ne peut manquer de se préoccuper de cette question qui intéresse l'élevage et la consommation autant que l'industrie de la charcuterie : ce qui lui est demandé est trop simple et trop facile pour qu'il ne se hâte pas de l'accorder.

« Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

« X. X. »

Notre correspondant, un des représentants les plus autorisés de la charcuterie lyonnaise, peut compter sur notre concours — et nous transmettons sa demande à M. Mahy, notre nouveau ministre de l'Agriculture.

M. Mahy ne peut manquer de se préoccuper de cette question qui intéresse l'élevage et la consommation autant que l'industrie de la charcuterie : ce qui lui est demandé est trop simple et trop facile pour qu'il ne se hâte pas de l'accorder.

« Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

« X. X. »

Notre correspondant, un des représentants les plus autorisés de la charcuterie lyonnaise, peut compter sur notre concours — et nous transmettons sa demande à M. Mahy, notre nouveau ministre de l'Agriculture.

M. Mahy ne peut manquer de se préoccuper de cette question qui intéresse l'élevage et la consommation autant que l'industrie de la charcuterie : ce qui lui est demandé est trop simple et trop facile pour qu'il ne se hâte pas de l'accorder.

« Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

« X. X. »

Notre correspondant, un des représentants les plus autorisés de la charcuterie lyonnaise, peut compter sur notre concours — et nous transmettons sa demande à M. Mahy, notre nouveau ministre de l'Agriculture.

M. Mahy ne peut manquer de se préoccuper de cette question qui intéresse l'élevage et la consommation autant que l'industrie de la charcuterie : ce qui lui est demandé est trop simple et trop facile pour qu'il ne se hâte pas de l'accorder.

« Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

« X. X. »

Notre correspondant, un des représentants les plus autorisés de la charcuterie lyonnaise, peut compter sur notre concours — et nous transmettons sa demande à M. Mahy, notre nouveau ministre de l'Agriculture.

M. Mahy ne peut manquer de se préoccuper de cette question qui intéresse l'élevage et la consommation autant que l'industrie de la charcuterie : ce qui lui est demandé est trop simple et trop facile pour qu'il ne se hâte pas de l'accorder.

« Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

« X. X. »

Notre correspondant, un des représentants les plus autorisés de la charcuterie lyonnaise, peut compter sur notre concours — et nous transmettons sa demande à M. Mahy, notre nouveau ministre de l'Agriculture.

M. Mahy ne peut manquer de se préoccuper de cette question qui intéresse l'élevage et la consommation autant que l'industrie de la charcuterie : ce qui lui est demandé est trop simple et trop facile pour qu'il ne se hâte pas de l'accorder.

« Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

« X. X. »

Notre correspondant, un des représentants les plus autorisés de la charcuterie lyonnaise, peut compter sur notre concours — et nous transmettons sa demande à M. Mahy, notre nouveau ministre de l'Agriculture.

M. Mahy ne peut manquer de se préoccuper de cette question qui intéresse l'élevage et la consommation autant que l'industrie de la charcuterie : ce qui lui est demandé est trop simple et trop facile pour qu'il ne se hâte pas de l'accorder.

« Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

« X. X. »

Notre correspondant, un des représentants les plus autorisés de la charcuterie lyonnaise, peut compter sur notre concours — et nous transmettons sa demande à M. Mahy, notre nouveau ministre de l'Agriculture.

M. Mahy ne peut manquer de se préoccuper de cette question qui intéresse l'élevage et la consommation autant que l'industrie de la charcuterie : ce qui lui est demandé est trop simple et trop facile pour qu'il ne se hâte pas de l'accorder.

« Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

« X. X. »

Notre correspondant, un des représentants les plus autorisés de la charcuterie lyonnaise, peut compter sur notre concours — et nous transmettons sa demande à M. Mahy, notre nouveau ministre de l'Agriculture.

M. Mahy ne peut manquer de se préoccuper de cette question qui intéresse l'élevage et la consommation autant que l'industrie de la charcuterie : ce qui lui est demandé est trop simple et trop facile pour qu'il ne se hâte pas de l'accorder.

« Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

« X. X. »

Notre correspondant, un des représentants les plus autorisés de la charcuterie lyonnaise, peut compter sur notre concours — et nous transmettons sa demande à M. Mahy, notre nouveau ministre de l'Agriculture.

M. Mahy ne peut manquer de se préoccuper de cette question qui intéresse l'élevage et la consommation autant que l'industrie de la charcuterie : ce qui lui est demandé est trop simple et trop facile pour qu'il ne se hâte pas de l'accorder.

« Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

« X. X. »

travail manuel et le capital occupent bien davantage les masses populaires.

Il ne faut donc pas s'étonner de voir des agitateurs s'emparer des esprits crédules. Seullement on peut le regretter, et il convient de combattre ce danger par l'instruction.

A propos de la grève des Bessèges, nous défendons naguère le droit des mineurs contre toute intimidation, et nous exprimions, conformément aux véritables doctrines républicaines, le vœu que le gouvernement intervint aussi peu que possible par la présence de troupes.

Moins un ministère se mêle d'un débat de la sorte et plus il y a de chances pour que les directeurs arrivent à une entente avec les grévistes, qui ont souvent raison, puisque souvent ils ont obtenu une partie, sinon la totalité de leurs demandes.

Ce que nous déplorons, c'est l'intervention excessive d'étrangers à la localité, sortes de commis-voyageurs en agitations, qui n'ont aucun caractère légitime pour venir jeter ainsi de l'huile sur le feu. Dans certains cas même, on a pu dire que ces états-majors ambulants seraient nos rivaux d'Angleterre et de Belgique.

Certes, nous ne croisons pas qu'il y ait jamais eu, dans le Gard, des hommes assez exaltés pour vouloir briser les ventilateurs et condamner ainsi à l'aspphyxie leurs compagnons restés dans les galeries. Mais qu'allait faire là un délégué du « comité national » recevant le mandat d'apporter les sympathies du « parti ouvrier socialiste » ?

Pour quelques excitateurs, le mot d'ordre est « guerre à la bourgeoisie », ce qui est une formule simple, facile à répéter, mais qui me veut dire.

Qu'est-ce qu'un bourgeois ?

En vérité, sincèrement, nous l'ignorons et nous croisons que nous ne le saurons jamais, aucune définition n'étant claire ni même possible, là où règne l'égalité.

Est-ce un homme ayant des priviléges, comme les anciens nobles, avant 1789 ?

Mais il n'existe plus de privilége dans nos codes.

Est-ce un homme ayant un capital, qui, en réalité, n'est que du travail économisé ?

Mais, de tous côtés, on aperçoit des ouvriers possédant des obligations et de la rente.

A quel chiffre commence le bourgeois ?

Toute distinction est fausse. Il n'y a que des citoyens qui constituent la grande famille française.

## FAITS ÉCONOMIQUES

La rupture du traité de commerce avec l'Angleterre crée une nouvelle situation au commerce. En conséquence, le président de la République française a promulgué la loi dont la teneur suit :

**Art. 1<sup>e</sup>** — A partir de la promulgation de la présente loi, les marchandises d'origine ou de manufactures anglaises seront soumises, à leur entrée en France, au même traitement que celles des nations les plus favorisées.

**Art. 2.** — Les dispositions de l'article ci-dessus ne seront point applicables aux produits coloniaux, qui seront soumis aux conditions du tarif général des douanes.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

### Le Commerce avec l'Angleterre.

Nos lecteurs savent que la rupture des négociations commerciales était, depuis longtemps, un dénouement inévitable à nos yeux. Dès les premiers embarras qui ont surgi, il y a trois mois, on pouvait voir clairement que les choses en viendraient là ; les renouvelles d'espérance, dont un optimisme trop facile se leurrait au lendemain de chaque temps d'arrêt, ne nous ont jamais fait illusion.

Aujourd'hui, nous sommes face à face avec la réalité — et il ne faut pas se dissimuler que cette réalité est fort triste pour notre commerce, pour notre industrie, pour tous nos intérêts.

Que, de leur côté, les intérêts de la population anglaise auront à souffrir, cela ne fait pas doute.

Mais le mal de l'un ne guérira pas celui de l'autre. La seule consolation à tirer de cette mutualité de conséquences fâcheuses, c'est l'espérance que, mieux avisés et éclairés par l'expérience, les deux gouvernements en reviendront à comprendre que l'entêtement ne conduit à rien de bon.

M. Tirard est monté hier à la tribune de la Chambre des députés pour déposer le projet de loi destiné à former la base ultérieure de nos échanges avec l'Angleterre. L'exposé des motifs dont ce projet de loi est précédé résume la dernière phase des négociations rompues et explique comment est venue l'impossibilité de s'entendre.

Il est juste de reconnaître que le ministère français, s'il avait précédemment commis la faute d'élire certaines difficultés, a fini par y mettre beaucoup du sien et que la responsabilité du résultat négatif auquel on est arrivé lui incombe tout au plus en partie.

Quoi qu'il en soit, l'émotion avec laquelle cette communication a été reçue m'a montré bien la Chambre apprécie l'importance de l'évenement.

Aux termes de la loi présentée par M. Tirard, le régime douanier appliqué dorénavant aux produits anglais importés en France sera celui de la nation la plus favorisée.

L'indication reste vague jusqu'à ce que tous nos nouveaux traités de commerce soient conclus puisque, alors seulement on pourra distinguer avec précision quels sont les tarifs conventionnels les plus favorables à invoquer pour l'Angleterre.

Mais le point délicat consiste surtout en ce que le régime auquel vont être soumis nos rapports commerciaux avec l'Angleterre prend un caractère aléatoire. Il n'a plus la garantie d'un traité et d'une durée certaine.

M. Tirard a déclaré que le bénéfice accordé à la Grande-Bretagne restait subordonné au maintien, par celle-ci, de ses tarifs actuels sur les marchandises françaises.

Or, une modification pourra être à tout instant introduite dans ces tarifs, entraînant le retrait du privilège conditionnel que, de notre côté, nous donnons aujourd'hui.

Il tiendra donc à presque rien que, d'un jour à l'autre, le *modus vivendi* dans lequel entrent les deux nations vienne à subir un brusque changement.

Ce serait la plus dangereuse des situations si elle devait durer indéfiniment ; ce deviendra, nous l'espérons, la plus puissante des raisons pour que, de part et d'autre, on comprenne la nécessité d'y mettre promptement un terme. Il n'y a pas de commerce possible sans la sécurité du lendemain.

## NOUVELLES COMMERCIALES

La circulation des marchandises, par les voies ferrées, prend de jour en jour un accroissement qui dépasse toutes les prévisions, et, à certains moments, l'encombrement devient tel, dans les plus grandes gares, que le service y est impossible. Quels moyens peut-on employer pour éviter à cet inconvénient ?

Par une délibération récente, le comité consultatif des chemins de fer a émis à ce sujet l'aviso qu'il fallait imposer aux compagnies l'obligation de camionner d'office, dans les magasins publics les plus rapprochés de ces gares, les marchandises non enlevées dans un délai de cinq jours. Mais comment opérer ce camionnage en temps d'encombrement, c'est-à-dire précisément quand le camionnage fait défaut ?

On a pensé, alors, à établir, dans l'intérieur même des gares, des magasins publics, où les wagons accéderaient directement. On aurait ainsi, comme cela existe depuis longtemps en Angleterre, des magasins à étages, munis des moyens mécaniques nécessaires pour décharger promptement et recevoir, pendant quelques jours, à peu de frais, les marchandises non enlevées dans les délais réglementaires.

Cette combinaison rendrait au matériel des chemins de fer une disponibilité précieuse pour le commerce et permettrait de réaliser une économie sensible sur les frais actuels du magasinage. Aussi le ministère des travaux publics, l'accueillant avec faveur, en a-t-il recommandé l'étude aux compagnies de chemins de fer.

Déjà, si nous sommes bien informés, la Compagnie de l'Ouest, saisie directement par la Société des Magasins généraux de France et d'Algérie, recherche les moyens d'appliquer à sa gare des Batignolles un système qui, à Londres et à Liverpool, a donné les meilleurs résultats. On ne peut que désirer une prompte solution d'une question si intéressante pour le commerce et l'industrie de notre pays.

## NOUVELLES FINANCIÈRES

M. Dréo doit déposer très prochainement sur le bureau de la chambre une proposition de loi tendant comme celle de M. Ménard-Dorian, à la suppression du monopole des agents de change.

M. Dréo, qui a été en 1861 un des principaux promoteurs du mouvement en faveur de la liberté des transactions, et qui a contribué pour une large part à la suppression des charges des courriers en marchandises, poursuit aujourd'hui, dans le même esprit la suppression du privilège accordé aux agents de change, et veut demander soit qu'ils forment une sorte de corporation ouverte exigeant seulement certaines garanties de capacité de ses membres, comme il existe pour le stock-exchange de Londres, soit que l'exercice de la profession d'agent de change devienne absolument libre.

Des dispositions spéciales de la proposition régleraient l'indemnité à allouer aux agents de change qui sont actuellement en fonctions.

L'Union générale a ouvert à nouveau ses bureaux, mais, bien entendu, sans reprendre ses affaires.

Un avis placardé sur la porte annonce que les lettres mis en dépôt seront prochainement rendus, et c'est tout. Mais la clientèle cléricale ne perdra rien pour attendre : une nouvelle banque pieuse va en effet se fonder à Lyon.

Les malheurs de M. Bontoux, ou plutôt ceux de ses actionnaires, n'auront pas suffi à refroidir l'ardeur financière des cléricaux.

L'Union générale est morte ; vive la Banque générale départementale !

Cette autre création « catholique » est recommandée aux bonnes âmes bien rentées, dans des prospectus dont il appert que si MM. Mayol de Lupé et Eugène Veillot, retenus ailleurs, ne peuvent apporter à la nouvelle banque le concours de leurs lumières, ils sont, du moins, avantageusement remplacés par M. des Houx, de la Civilisation, et par M. de Saint-Chéron, de la Correspondance royliste.

Le prospectus promet des résultats merveilleux comme sécurité. L'Union générale n'était qu'un jeu auprès de la nouvelle affaire.

M. des Houx ne s'était pas encore révélé à l'Europe attention comme manieur de fonds. Il faut souhaiter pour ses actionnaires qu'il ait des connaissances financières plus complètes que celles de M. Bontoux, lequel, comme on sait, a déclaré modestement qu'il n'entendait rien à l'art de jongler avec les millions. Le résultat atteste qu'en effet il n'y était point passé maître.

Ecoutez le boniment de la nouvelle banque catholique :

« La persécution religieuse et politique peut se déchaîner en France, — hélas ! il faut tout craindre par les temps malheureux que nous traversons, — et ruiner ou faire tomber les meilleures valeurs dont la prospérité tient uniquement à notre territoire ou à notre industrie, la Société ne sera pas atteinte, car elle trouvera dans sa vente à l'étranger et son exportation des débouchés et des profits considérables. »

Débouchés et profits considérables... Pourquoi ne pas avouer franchement que la Banque générale est le véritable placement du père de famille !

Le pape et les évêques lui accorderont probablement leur bénédiction. Reste à savoir si les décajes de la débâcle financière se laisseront reprendre au boniment catholico-financier.

A Lyon, dans tous les cas, la gloire de M. Bontoux est tout à fait éclipsée : il y a trop de pauvres diables qui ont été ruinés par les pieux spéculateurs et ingénieurs.

## Notes et Renseignements

Où est la justice ? — Au dernier moment, il nous parvient des plaintes de la part de plusieurs bouchers relativement à certains agents de la voirie. Ceux-ci prétendent les empêcher d'exposer de la viande en montre dès qu'elle ressort un peu en dehors du magasin. Alors pourquoi le permettre à des voisins, qui jouissent constamment de ce privilège ? Y a-t-il deux poids et deux mesures ? Qu'on nous le dise, afin que nous sachions par quels moyens on obtient des faveurs. Nous prendrons nos informations avant de rappeler la voirie à l'ordre — et à l'équité.

Mais le point délicat consiste surtout en ce que le régime auquel vont être soumis nos rapports commerciaux avec l'Angleterre prend un caractère aléatoire. Il n'a plus la garantie d'un traité et d'une durée certaine.

M. Tirard a déclaré que le bénéfice accordé à la Grande-Bretagne restait subordonné au maintien, par celle-ci, de ses tarifs actuels sur les marchandises françaises.

Or, une modification pourra être à tout instant introduite dans ces tarifs, entraînant le retrait du privilège conditionnel que, de notre côté, nous donnons aujourd'hui.

Il tiendra donc à presque rien que, d'un jour à l'autre, le *modus vivendi* dans lequel entrent les deux nations vienne à subir un brusque changement.

Ce serait la plus dangereuse des situations si elle devait durer indéfiniment ; ce deviendra, nous l'espérons, la plus puissante des raisons pour que, de part et d'autre, on comprenne la nécessité d'y mettre promptement un terme. Il n'y a pas de commerce possible sans la sécurité du lendemain.

Le pain forain ou pain blanc et les autres pains dits de luxe ou de fantaisie, ainsi que le pain de qualité inférieure au pain de ménage, se vendront à prix débattu, ainsi que le porte l'article 3 de l'arrêté du 28 août 1874.

**Vente de charité.** — L'œuvre de la Charité maternelle nous prie d'annoncer que la vente de charité qu'elle organise annuellement aura lieu le jeudi 8 mars, de une heure à six heures de l'après-midi, dans les salons du grand hôtel Collet.

Le soir du même jour, à huit heures, aura lieu le tirage de la loterie.

**P.-L.-M.** — Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'observation consignée au livret de la marche des trains, au sujet du rapide n° 10, partant de Perrache à une heure quatre minutes du matin.

A partir du 1<sup>e</sup> mars et jusqu'au service d'hiver, le train ne prendra plus, au départ de Lyon, les voyageurs à destination de Paris.

Le dernier train de la soirée prenant des voyageurs pour Paris sera maintenant le train omnibus n° 32, partant de Perrache à 11 heures 20 minutes du soir.

— On nous assure qu'au prochain service, le trajet entre Paris et Modane sera abrégé de deux heures.

Cette première modification portera principalement sur une augmentation de vitesse et une diminution sur le nombre des arrêts pendant la route.

**Les agents des postes et télgraphes.** — Le ministre des postes et télégraphes vient de se décider à améliorer la situation de diverses classes d'agents de son département, dont le traitement ne répond plus, depuis longtemps, non seulement aux services rendus, mais encore aux exigences actuelles de la vie.

Le budget de 1883 portera les demandes de crédits nécessaires pour éléver le traitement maximum des employés de télégraphes de 1,400 à 1,800 francs, des mécaniciens dans les départements de 2,400 à 3,500 fr., comme dans le service de Paris ; des facteurs de ville pour les postes et des facteurs des télégraphes des départements, de 1,200 à 1,500 fr. Pour les facteurs-chefs, le traitement sera porté de 1,500 à 1,800 fr.

Le traitement de début des facteurs des télégraphes et des facteurs de ville des postes, dans les départements, sera porté uniformément de 90 à 1,000 fr.

Les commis de direction dans les départements ne peuvent pas actuellement dépasser un traitement maximum de 2,700 fr. ; 90 d'entre eux obtiennent le traitement de 1,400 francs, des mécaniciens dans les départements de 2,400 à 3,500 fr., comme dans le service de Paris ; des facteurs de ville pour les postes et des facteurs des télégraphes des départements, de 1,200 à 1,500 fr. Pour les facteurs-chefs, le traitement sera porté de 1,500 à 1,800 fr.

Le traitement de début des facteurs des télégraphes et des facteurs de ville des postes, dans les départements, sera porté uniformément de 90 à 1,000 fr.

Le total des abattages dans tous les centres producteurs s'élève approximativement jusqu'à ce jour à 5,085,000, contre 6,130,000 même époque 1881.

Chicago, 8 février.

Voici le relevé des abattages de porcs dans les centres producteurs ci-dessous, depuis le 1<sup>e</sup> novembre au 1<sup>e</sup> février :

Le dimanche 12 mars, deux heures avant les séances, des greffeurs expérimentés se tiendront à la disposition de toutes les personnes qui voudront apprendre à greffer.

Une session extraordinaire pour le baccalauréat s'ouvrira à Lyon, le lundi 27 mars, pour les sciences, et le samedi 25 mars, pour les lettres (deuxième partie).

Les inscriptions seront reçues du 1<sup>e</sup> au 12 mars, de 9 heures à onze heures du matin, au secrétariat des Facultés (Palais Saint-Pierre).

**Volontaires du Rhône.** — Société d'ateliers militaires. — M. le Ministre de la guerre, par décision en date du 7 janvier 1881, a autorisé les sociétés de tir et de gymnastique à délivrer, sans l'intervention de l'autorité militaire, des brevets d'aptitude aux jeunes gens partant au régiment.

Par dépêche du 16 février courant, M. le Ministre a bien voulu accorder la même faculté à la société des Volontaires du Rhône, dont le programme complet remplit toutes les conditions pour la délivrance de ces livrets, qui comprennent : l'instruction théorique et pratique, le tir, la comptabilité militaire et la topographie.

Les jeunes gens de la classe 1880, qui seront appelés cette année sous les drapeaux, pourront suivre un cours spécial, sans avoir à verser les frais d'inscription, ni être astreints à la tenue.

Les inscriptions seront reçues tous les soirs à partir de 8 heures 1/2, au siège social, place du Petit Change, 1.

Chicago, 8 février.

Voici le relevé des abattages de porcs dans les centres producteurs ci-dessous, depuis le 1<sup

Jeudi 2 mars 1882

## FRUITS ET LÉGUMES

Avis de la Maison J. BURDIN, commissionnaire, rue Claudia, 17.

Cours du 3 mars 1882

| ESPÈCES     | AMENÉS | PRIX DES 100 KILOS |                   |                   |                   | PRIX extrêmes |
|-------------|--------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|
|             |        | 1 <sup>e</sup> q.  | 2 <sup>e</sup> q. | 3 <sup>e</sup> q. | 4 <sup>e</sup> q. |               |
| Veaux....   | 109    | v                  | v                 | v                 | v                 | 90 à 116      |
| Moutons.... | 4107   | 198                | 185               | 170               | 155               | 150 à 200     |
| Porcs....   | 218    | 137                | 135               | 130               | v                 | 124 à 138     |

Renvoi : 950 moutons.

\* 7 veaux.

\* 0 porcs.

Vendredi 3 mars 1882

| ESPÈCES     | AMENÉS | PRIX DES 100 KILOS |                   |                   |                   | PRIX extrêmes |
|-------------|--------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|
|             |        | 1 <sup>e</sup> q.  | 2 <sup>e</sup> q. | 3 <sup>e</sup> q. | 4 <sup>e</sup> q. |               |
| Bœufs....   | 325    | 148                | 135               | 125               | 115               | 100 à 152     |
| Vaches....  | 960    | 110                | 105               | 100               | 96                | 90 à 112      |
| Moutons.... | 1114   | v                  | v                 | v                 | v                 | 150 à 200     |

Renvoi : Bœufs et vaches, 30.

\* Veaux, 0.

Moutons, 170.

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES

SUR LES  
Marchés aux Bestiaux de la semaine

LUNDI 27 février.

**Pores.** — Malgré le nombre beaucoup moins grand que la semaine passée, nos cours ont un peu fléchi, la vente a été plus difficile. Si les pores arrivent en abondance et jeudi, les prix resteront stationnaires, mais si les arrivages ne se font pas et qu'il y ait peu de marchandise exposée, il pourra bien se produire une hausse.

**Charolais.** . . . . . 230 vendus 118 à 140  
**Bourguignons.** . . . . . 160 v 120 131  
**Bressans.** . . . . . 240 v 116 130  
**Morvans.** . . . . . 260 v 148 132  
**Bourbonnais.** . . . . . 48 v 116 130  
**Divers.** . . . . . 88 v 115 128

MARDI 28 février.

**Bœufs.** — Vente calme. La bonne marchandise manque sur notre marché; elle est très recherchée. Les approvisionneurs hésitent à envoyer leurs bœufs lourds, car c'est à peine s'ils peuvent retirer leurs débours; ceci arrive non-seulement sur la première qualité, mais même sur la deuxième. Il ne faut pas attendre une baisse de si tôt, et si les prix ont un peu fléchi aujourd'hui, c'est que la boucherie achète peu, vu le caractère.

**Veaux.** — Vente difficile. JEUDI, 2 mars.

**Moutons.** — Quoique le nombre de moutons mis en vente aujourd'hui soit inférieur à celui de la semaine passée, les cours sont restés stationnaires. La cause en est que la boucherie se plaint de la vente au détail, qui se ralentit vu le temps du carême; alors elle n'approvisionne pas. Il y avait pourtant quelques acheteurs du dehors qui ont été preneurs de 7 à 800 moutons, qui ont été expédiés soit à Bourg, soit à Châlons; malgré ces achats, la vente a toujours été calme.

**La semaine dernière nous avons coté les moutons Châlinois de 170 à 190, nous tenons et nous devons signaler que les moutons vendus 190 étaient des moutons laineux, quand à ceux rases le prix n'a pas été au-dessus de 180 dans les premières qualités.**

Nous ne comptons guère sur une baisse.

**Charolais.** . . . . . 430 vendus 185 à 200  
**Dauphine.** . . . . . 660 v 175 195  
**Cavillon rases.** . . . . . 530 v 170 185  
**Auvergne.** . . . . . 330 v 185 195  
**Italie.** . . . . . 1850 v 160 180  
**Hauts-Alpes.** . . . . . 260 v 165 175  
**Divers.** . . . . . 47 v 155 180

**Pores.** — Vu le petit nombre de porcs exposés la vente s'est terminée à midi, aussi a-t-elle été active et ainsi que nous l'avons dit lundi une hausse de 8 à 10 francs par 100 kilos s'est produite. Nous ne crions pourtant pas que cela se continue, car pour lundi prochain nous comptons sur un marché abondant, vu les foires et marchés qui ont lieu cette semaine, qui nous fourniront en bonne et belle marchandise.

**Charolais.** . . . . . 30 vendus 128 à 137  
**Morvans.** . . . . . 120 v 130 138  
**Bressans.** . . . . . 60 v 126 136  
**Divers.** . . . . . 8 v 124 136

**Bœufs.** — Les transactions se font suivant avec plus d'activité que mardi, malgré cela les cours ont été à peu près les mêmes que mardi. Les marchandises exposées étaient inférieures à celles du marché précédent, et nous crions que mardi prochain il y aura peu de bêtes mises en vente, ce qui nous ferait espérer des transactions faciles meilleures et même un peu de hausse. Il nous arrivera peut-être quelques bœufs d'Italie, mais comme ils coûtent très cher dans ce pays, il ne faut pas compter que cela produira une baisse.

VENDREDI, 3 mars

**Charolais.** . . . . . 36 vendus 115 à 148  
**Bourgogne.** . . . . . 48 v 116 146  
**Bressans.** . . . . . 20 v 115 149  
**Comtois et Hte-Saône.** . . . . . 80 v 118 150  
**Morvans.** . . . . . 34 v 120 148  
**Divers.** . . . . . 7 v 110 125

**Moutons.** — Les moutons mis en vente provenaient en grande partie des invendus d'hier, il y en avait de plusieurs races, mais en majorité partie du Dauphiné, les cours d'hier ont été à peu près maintenus, car les transactions se faisaient avec beaucoup plus de facilité.

SUIFS  
Cours de Lyon, 1<sup>er</sup> mars.

**Suifs en branche,** 72 à 74 fr.  
**Peaux de moutons** sèches, de 1,50 à 1,70 le k.

SALAISSONS ET SAINDOUX  
Cours de Lyon.

**Lard en bande,** 1<sup>re</sup> épais. 160 à 165  
— nouveau 1<sup>re</sup> — 155 à 160  
— 2<sup>e</sup> — 145 à 150  
**Lard maigre, poitrine.** . . . . . 160 à 165  
**Saindoux** tu, fondu, 1<sup>re</sup> qual. 155 à 160  
2<sup>e</sup> — 130 à 140  
**Panne salée et fraîche.** . . . . . 160 à 165  
**Jambon blanc** de Lyon. . . . . 160 à 185  
**Saucisson de Lyon** fin. 6 à 8

**Panier** . . . . . 1<sup>re</sup> qual. 5 50 à 5 75  
— 2<sup>e</sup> qual. 4 50 à 4 75  
— de ménage. 3 40 à 3 20  
— d'Arlas nouveau . . . . . 2 80

Transactions plus faciles. Marchandises demandées.

## FRUITS ET LÉGUMES

Avis de la Maison J. BURDIN, commissionnaire, rue Claudia, 17.

Cours du 3 mars 1882

Petits pois d'Afrique . . . . . 60, 65, 70  
Petits pois de Toulon, Hyères. . . . . 120 125  
Pois mangentou d'Afrique. . . . . 100 110

Veaux.... 109 v v v v 90 à 116  
Moutons.... 4107 198 185 170 155 150 200  
Porcs.... 218 137 135 130 v 124 138

Renvoi : 950 moutons.

\* 7 veaux.

\* 0 porcs.

Vendredi 3 mars 1882

| ESPÈCES     | AMENÉS | PRIX DES 100 KILOS |                   |                   |                   | PRIX extrêmes |
|-------------|--------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|
|             |        | 1 <sup>e</sup> q.  | 2 <sup>e</sup> q. | 3 <sup>e</sup> q. | 4 <sup>e</sup> q. |               |
| Bœufs....   | 325    | 148                | 135               | 125               | 115               | 100 à 152     |
| Vaches....  | 960    | 110                | 105               | 100               | 96                | 90 à 112      |
| Moutons.... | 1114   | v                  | v                 | v                 | v                 | 150 à 200     |

Renvoi : Bœufs et vaches, 30.

\* Veaux, 0.

Moutons, 170.

Vendredi 3 mars 1882

| ESPÈCES     | AMENÉS | PRIX DES 100 KILOS |                   |                   |                   | PRIX extrêmes |
|-------------|--------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|
|             |        | 1 <sup>e</sup> q.  | 2 <sup>e</sup> q. | 3 <sup>e</sup> q. | 4 <sup>e</sup> q. |               |
| Bœufs....   | 325    | 148                | 135               | 125               | 115               | 100 à 152     |
| Vaches....  | 960    | 110                | 105               | 100               | 96                | 90 à 112      |
| Moutons.... | 1114   | v                  | v                 | v                 | v                 | 150 à 200     |

Renvoi : Bœufs et vaches, 30.

\* Veaux, 0.

Moutons, 170.

Vendredi 3 mars 1882

| ESPÈCES     | AMENÉS | PRIX DES 100 KILOS |                   |                   |                   | PRIX extrêmes |
|-------------|--------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|
|             |        | 1 <sup>e</sup> q.  | 2 <sup>e</sup> q. | 3 <sup>e</sup> q. | 4 <sup>e</sup> q. |               |
| Bœufs....   | 325    | 148                | 135               | 125               | 115               | 100 à 152     |
| Vaches....  | 960    | 110                | 105               | 100               | 96                | 90 à 112      |
| Moutons.... | 1114   | v                  | v                 | v                 | v                 | 150 à 200     |

Renvoi : Bœufs et vaches, 30.

\* Veaux, 0.

Moutons, 170.

Vendredi 3 mars 1882

| ESPÈCES | AMENÉS | PRIX DES 100 KILOS | | | | PRIX extrêmes |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1<sup>e</sup> q. | 2<sup>e</sup> q. | 3<sup>e</sup> q. | 4<sup>e</sup> |

## LA TRIBUNE LYONNAISE

700 vaches laitières lourdes, 60 demi-kilos et au-dessus, vendues par lots de 50.

Prix moyen, 41 fr. 35.

Contre le mois dernier, 44 fr. 60.

4<sup>er</sup>, 2<sup>er</sup> lot, acheteur : Dumay, 44 50  
3<sup>er</sup>, 4<sup>er</sup>, 5<sup>er</sup> lot, ach. Fortin, 44 50  
6<sup>er</sup> lot, ach. Boivin, 44 50  
7<sup>er</sup> lot, ach. Bertrand-Moreau, 44 25  
Du 8<sup>er</sup> au 14<sup>er</sup> lot, ach. Mauplot, 44 25

350 vaches laitières légères, 59 demi-kilos et au-dessus, vendues par lots de 50.

Prix moyen, 51 fr. 28.

Contre le mois dernier, 54 fr. 25.

Du 4<sup>er</sup> au 4<sup>er</sup> lot, acheteur : Mader, 51 »  
5<sup>er</sup> lot, ach. Painchaud, 51 »  
6<sup>er</sup> lot, ach. Millet, 51 »  
7<sup>er</sup> lot, ach. Painchaud, 51 »

1,200 vaches de bandes lourdes, 60 demi-kilos et au-dessus, vendues par lots de 50.

Prix moyen, 47 fr. 40.

Contre le mois dernier, 48 fr. 30.

1<sup>er</sup> lot, acheteur Dejean, 47 75  
Du 2<sup>er</sup> au 5<sup>er</sup> lot, ach. Paquet, 47 75  
Du 6<sup>er</sup> au 7<sup>er</sup> lot, ach. Servin, 47 53  
8<sup>er</sup> lot, ach. Mayet, 47 60  
Du 9<sup>er</sup> au 10<sup>er</sup> lot, ach. Mayet, 47 20  
11<sup>er</sup> lot, ach. Huot, 47 25  
12<sup>er</sup> lot, ach. Voguet-Deshommes, 47 25  
Du 13<sup>er</sup> au 16<sup>er</sup> lot, ach. Mailard, 47 25  
Du 17<sup>er</sup> au 18<sup>er</sup> lot, ach. Lévy, 47 55  
10<sup>er</sup> lot, ach. Fortin, 47 20  
Du 20<sup>er</sup> au 21<sup>er</sup> lot, ach. Max-Nicolas, 47 25  
22<sup>er</sup> lot, ach. Boivin, 47 25  
Du 23<sup>er</sup> au 24<sup>er</sup> lot, ach. Lévy, 47 23

150 vaches de bandes légères, 59 demi-kilos et au-dessus, vendues par lots de 50.

Prix moyen, 44 fr. 68.

Contre le mois dernier, 43 fr. 47.

Du 1<sup>er</sup> au 2<sup>er</sup> lot, ach. Richard, de Joigny, 44 »  
3<sup>er</sup> lot, ach. Brossette, 44 25

300 taureaux tous poids, vendus par lots de 50.

Prix moyen, 42 fr. 02.

Contre le mois dernier, 43 fr. 47.

Du 1<sup>er</sup> au 2<sup>er</sup> lot, ach. Brion, 42 50  
3<sup>er</sup> lot, ach. Cauvin, 42 50  
4<sup>er</sup> lot, ach. Lévy, 42 »

Du 5<sup>er</sup> au 9<sup>er</sup> lot, ach. Soyer, 44 71  
10<sup>er</sup> lot, ach. Noulia, 42 »

### VEAUX (abats divers)

PARI

1,500 veaux lourds, 14 1/2 k. et au-dessus, en 14 lots vendus par lots de 100.

Prix moyen, 66 fr. 30.

Contre le mois dernier, 65 fr. 28.

DU 1<sup>er</sup> AU 6<sup>er</sup> LOT, ach. Valès, 65 50  
7<sup>er</sup> lot, ach. Laurent, 66 »  
8<sup>er</sup> lot, ach. Marcelot, 66 25  
9<sup>er</sup> lot, ach. Laurent, 66 50  
10<sup>er</sup> lot, ach. Laurent, 66 75  
11<sup>er</sup> lot, ach. Laurent, 67 25  
12<sup>er</sup> lot, ach. Laurent, 67 35

DU 13<sup>er</sup> AU 15<sup>er</sup> LOT, ach. Durand-Massemin, 67 25

1,400 veaux moyens, 7 à 13 3/4 1/2 kilos, en 12 lots, vendus par lots de 100.

Prix moyen, 77 fr. 47.

Contre le mois dernier, 76 fr. 50.

1<sup>er</sup> lot, ach. Marcelot, 77 50  
DU 2<sup>er</sup> AU 5<sup>er</sup> LOT, ach. Laurent, 77 25  
DU 6<sup>er</sup> AU 9<sup>er</sup> LOT, ach. Marcelot, 77 25  
10<sup>er</sup> lot, ach. Marcelot, 77 »  
DU 11<sup>er</sup> AU 12<sup>er</sup> LOT, ach. Ottenheim, 77 »  
DU 13<sup>er</sup> AU 14<sup>er</sup> LOT, ach. Marcelot, 77 »

### Vente de MM. H. Bramon et Cie. DES DIVERS.

800 veaux sans têtes, 7 kilos et au-dessus.

Prix moyen : 66 fr. 84.

Contre le mois dernier, 66 fr. 47.

DU 1<sup>er</sup> AU 3<sup>er</sup> LOT, ach. P. Lecointe, 66 50  
4<sup>er</sup> lot, ach. Génicoud, 67 25

DU 5<sup>er</sup> AU 8<sup>er</sup> LOT, ach. Génicoud, 67 »

1,000 veaux sans têtes, 3 kilos 500 à 6 kilos 500.

Prix moyen : 76 fr.

Contre le mois dernier, 75 fr. 77.

1<sup>er</sup> lot, acheteur Génicoud, 76 75  
2<sup>er</sup> lot, ach. Génicoud, 76 50

3<sup>er</sup> lot, ach. Génicoud, 76 25

4<sup>er</sup> lot, ach. Génicoud, 75 75

5<sup>er</sup> lot, ach. Génicoud, 75 75

DU 6<sup>er</sup> AU 10<sup>er</sup> LOT, ach. Goldschmid, 75 75

### MOYENNE DES PRIX OBTENUS AUX EXCHANGES D'ARMES LES DEUX VENTES PUBLIQUES LÉVÉQUE ET BRUNON DU 28 FÉVRIER 1882

ABATS DIVERS

Gros bœufs, de 95 demi-kilos et au-dessus, 100 »

Moyens bœufs, de 94 à 70 demi-kilos, 98 »

Petits bœufs, de 69 à 60 demi-kilos et au-dessous, 96 »

Vaches lâties, de tous poids, 94 »

Vaches de bandes, de tous poids, 92 »

Taureaux, de tous poids, 94 »

Gros veaux, sans tête, de 14 1/2 demi-kilos et au-dessous, 92 »

Petits veaux, sans tête, de 13 1/2 demi-kilos et au-dessous, 90 »

PIAUX DE PAYEMENT À LA BOUCHERIE RÉSULTANT DE LA MOYENNE OBTENUE AUX ENCHÈRES DES DEUX VENTES

ABATS DIVERS

Gros bœufs, de 95 demi-kilos et au-dessus, 100 »

Moyens bœufs, de 94 à 70 demi-kilos, 98 »

Petits bœufs, de 69 à 60 demi-kilos et au-dessous, 96 »

Vaches lâties, de tous poids, 94 »

Vaches de bandes, de tous poids, 92 »

Taureaux, de tous poids, 94 »

Gros veaux, sans tête, de 14 1/2 demi-kilos et au-dessous, 92 »

Petits veaux, sans tête, de 13 1/2 demi-kilos et au-dessous, 90 »

## VARIÉTÉS

### BOUTLAW

La Ville de Paris présente un type tout moderne : c'est Boutlaw, le couturier pour dames.

Qu'on n'aile pas lui dire : « Je voudrais une princesse, avec des bouffons Louis XV. » Il répondrait sèchement : « Je n'ai de conseils à recevoir de personne ; c'est moi qui habille madame, c'est moi qui sais ce qu'il faut à madame ; je vais faire pour madame une jupe Louis XIII avec des crevés Henri II et une petite collerette à la Médicis. — Et il faut passer par la collection, les crevés et la jupe, sous peine de n'être pas habillée par Boutlaw. — Vous voulez autre chose, — mais c'est à prendre ou à laisser.

Gardez-vous aussi de lui demander de la soie ou du velours, du rouge ou du bleu. — Il dirait : « Madame, c'est le jaune que je vais vous donner, et je vais vous faire un superbe corsage de satin. »

Tenez, l'autre jour, Mlle Julia Fabiani, la grande actrice, lui demandait une robe gris-perle. « Pour qui m' prenez-vous ? s'est-il écrié : on ne porte plus de gris-perle, je ne vous ferai pas une robe gris-perle. » Et comme elle insistait, il lui a montré la porte en disant : « Jamais ! je ne veux pas me déshonorer ! »

C'est qu'il a son honneur, voyez-vous !

C'est quand il est dans le feu de la composition, quand il prépare, combine, invente une toilette qu'il faut le voir, et qu'il martyrise à ses épaules, — mais c'est à prendre ou à laisser.

Il les tient pendant des heures, drapant, pliant les étoffes sur leurs épaules. il va, vient, pique, marque, coupe, fait et défait, ça n'en finit pas ; puis, brusquement fatigué et n' pouvant plus, il se frappe le front avec désespoir et s'éclate douloureusement : « Je ne vois plus... Il faut que je me remette, il faut que l'inspiration revienne ; attendez, madame ! »

Et il vous plante là, avec vos oripeaux sur les épaules ; et il sort.

Un quart d'heure, une demi heure passent, l'attente est longue. Enfin, des bruits de porte, un fracas, c'est lui ! Il se précipite, l'œil n'est plus fatigué, il regarde de loin la dame, mannequin résigné, s'avance lentement vers elle, puis s'écrie : « J'ai trouvé ! » Il a vu la toilette. C'est fait ! l'inspiration est venue... l'œuvre est achevée.

Mais aussi, quelle cérémonie que l'essayage suprême d'une toilette si laborieusement et si amoureusement combinée :

Madame est là, toute frémisante. Le grand salon est illuminé de mille bougies ; les aides de Boutlaw ont aidé madame à passer la robe : lui, impassible, assiste à ces derniers préparatifs ; puis, quand le dernier pli est frisé, la dernière épingle piquée, il va s'étendre sur le grand canapé du fond. — Et il fait entrer un pianiste.

Oui, un pianiste.

— Madame, ayez la bonté de marcher ; et vous, monsieur, jouez-moi la *Dernière pensée* de Weber.

Telles sont les paroles du souverain maître.

Madame obéit, et le pianiste joue.

Au bout de quelques mesures :

— Arrêtez, s'écrie-t-il, non ! ce n'est pas cela.

— Madame ayez la bonté de marcher encore, et vous, monsieur, jouez l'*Invitation à la valse*.

Et il réve, il regarde madame qui marche dans le salon aux accords de l'*Invitation à la valse* ; et, satisfait enfin de son œuvre, le grand couturier s'écrie :

— L'*invitation à la valse*, madame, oui, voilà bien le caractère de la toilette.

Tout est bien ! à l'honneur de vous revoir.

N'est-ce pas la scène du *Bourgeois gentilhomme*, M. Jourdain essayant ses habits en musique ?

*Le Gérant : C. BAUDOIN.*

Lyon, imp. PERRELLON, gr. r. de la Guillotière

## AVIS

Le Syndicat de la Charcuterie de la ville de Lyon a l'honneur d'informer le public que la vente annuelle des **Soies de porcs**, abattus à l'abattoir de Vaise, aura lieu le **LUNDI six mars mil huit cent quatre-vingt-deux**, au lieu dudit abattoir, en la salle des crins.

Cette adjudication aura lieu sur la mise à prix de 20 centimes par tête de porc.

La moyenne des porcs abattus dans le courant de l'année est de 30,000.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, à M. GUILLARD, syndic, rue Imbert-Colomès, 14.

La vente aura lieu à 2 heures précises.

*GUILLARD, Syndic.*

Lyon, le 14 février 1882.

Vente de Fonds de Commerce  
GRAND BUREAU DE PLACEMENT DES DEUX SEXES  
KLEIN et C<sup>e</sup>, rue Dubois, 27  
près le Crédit Lyonnais.  
MM. les Garçons Bouchers et Charcutiers porteurs de bons certificats seront placés gratuitement.  
Boîte au Marché de Vaise, chez M. JACQUES, tailleur.  
**A VENDRE 30 FONDS DIVERS**  
dans tous les prix.

**MAYER Fils**  
PÉDICURE  
RUE MULET, 18  
TOILE RÉSOLUTIVE  
Souveraine contre les CERS  
SUCÈS CERTAIN  
LA BOITE : 1 FR.

## RIVOIRE

MENUISIER EN TOUS GENRES

Plots bois debout pour la Boucherie

Rue de la Pyramide, 108, Saint-Simon

Près le marché aux bestiaux

**LYON-VAISE**

**BRASSERIE JACOLIN**

Au PONT D'ECULLY (Lyon-Vaise)

Dimanche 27 février 1882